



# **Un projet sibyllin et inquiétant pour l'éducation des adultes à l'université**

Commentaires de la FAEUQEP  
sur le *Projet de politique d'éducation  
des adultes dans une perspective de formation continue*

Septembre 2001

## INTRODUCTION

Il y aurait jusqu'à un million d'adultes au Québec à éprouver des problèmes de lecture et d'écriture. Quelque 40 % de la main-d'œuvre en exercice n'a aucun diplôme et 75 % de la main-d'œuvre de l'an 2010 a déjà quitté l'école. Ces dernières années, des dizaines de milliers d'adultes n'ont pu étudier à temps partiel au secondaire et au cégep, faute de place. En mai, une enquête de Statistique Canada a rappelé que le Québec se situe au 9<sup>e</sup> rang des 10 provinces canadiennes pour ce qui est du pourcentage d'adultes qui ont participé à l'éducation et à la formation des adultes en 1997. La Belle Province est loin derrière l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, et en deçà de la moyenne canadienne. En ce qui concerne les universités, la clientèle des adultes n'a cessé de décroître depuis 1993. C'est pourtant là, dans les programmes de certificat, que les francophones ont pu rétrécir l'écart scandaleux qui les séparait des anglophones pour ce qui est de l'espoir d'accéder à un grade universitaire avant 30 ans.

Au regard des exigences de la société dite du savoir, ces faits n'annoncent-ils pas une très forte tempête? Or, au moment où la situation se dégrade sérieusement au Québec, le capitaine du navire de l'éducation des adultes nous chante une berceuse. Comment interpréter autrement la lecture du passage de la page 4 du document, où l'autorité nous avertit d'emblée de la modestie de son projet : « Il s'agit plutôt de construire à partir de ce qui est déjà en place, de consolider certains dispositifs ou, encore, d'en réorienter d'autres ou de leur donner un nouveau souffle. » Quelques ajustements ici, quelques réformettes là, mais aucune analyse en profondeur, aucun projet mobilisateur. Non sans étonnement, on note pourtant dans le paragraphe suivant que les auteurs du document se réclament de la *Déclaration de la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes*, qui préconise rien de moins qu'un nouveau projet de société du savoir fondé sur le principe de l'éducation tout au long de la vie.

Telle que formulée, la proposition qui est sur la table constituerait donc « la deuxième chance manquée » en éducation des adultes, après le *Rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes* (CEFA), en 1982, qui a débouché sur *l'Énoncé d'orientation et plan d'action du gouvernement du Québec en 1984*. Nous n'acceptons pas ce deuxième échec et tel est le sens de notre intervention.

Enfin, en raison même de sa nature, notre Fédération s'intéresse plus particulièrement au volet universitaire de l'éducation des adultes. Notre intervention doit se lire en complément des six<sup>1</sup> autres documents que nous avons soumis au MEQ depuis 1998 dans le cadre de la *Politique sur les universités* et du *Projet de politique d'éducation des adultes*. Le nombre de nos interventions nous oblige d'ailleurs à constater que, jusqu'à maintenant, nous avons parlé dans le désert. Le temps est venu de passer à l'action.

## L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE ADULTE DANS LES UNIVERSITÉS

Dans une allocution intitulée *Une innovation institutionnelle à l'université : la participation des adultes*, qu'il a préparée conjointement avec M. Pascal Mayrand et qu'il a présentée en février dernier au colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, brosse l'évolution de la clientèle des adultes à l'université au cours des 35 dernières années, une question très pertinente au regard d'une *Politique d'éducation des adultes*.

Comme chacun le sait, il n'est pas facile de définir précisément ce qu'est un adulte à l'université. Il existe en fait plusieurs indicateurs qui donnent une idée de l'importance de la présence des adultes à l'université. L'âge en est un premier. Ainsi, au premier cycle universitaire un adulte est, selon l'UNESCO, une personne de 25 ans et plus. Le statut d'étudiants en est un autre, les étudiants à temps partiel étant considérés comme des étudiants adultes. La nature du programme dans lequel l'étudiant est inscrit (programme réservé à des personnes ayant de l'expérience de travail) en est un troisième.

Sur la base de ces indicateurs, on constate que le nombre d'étudiants adultes a augmenté de façon fulgurante. Ainsi, en 1966, on dénombre 16 636 personnes inscrites à temps partiel, soit 31,6 % des 52 659 étudiants que comptait alors le réseau universitaire. Dans la décennie suivante, la croissance des étudiants à temps partiel a atteint 286 % comparativement à 106 % pour les étudiants à plein temps. En 1976, on dénombrait ainsi 64 158 étudiants à temps partiel, 46,4 % du nombre total. Le phénomène s'est encore amplifié si bien que, en 1981, les étudiants à temps partiel sont majoritaires : 102 000 sur 191 000. « L'augmentation plus rapide du temps partiel indique l'importance de plus en plus grande que prend l'éducation permanente dans le système d'enseignement supérieur. Nous pouvons aussi affirmer que cette montée fulgurante des étudiants à temps partiel est en majeure partie responsable de l'augmentation rapide des inscriptions universitaires au Québec », lit-on dans le texte de l'allocution.

Les années 90, elles, se caractérisent par une diminution du nombre d'étudiants de l'éducation permanente, un phénomène qui s'est fait sentir à compter de 1993 et qui est ininterrompu à ce jour. De 1990 à 1999, toujours selon les mêmes auteurs, le nombre d'étudiants de 25 ans et plus a chuté de 18,4 %, une baisse de 24 800 personnes. Dans la même période, la progression des inscriptions chez les moins de 25 ans s'est chiffrée à 10,3 %.

Un ensemble de causes explique vraisemblablement la décroissance de l'éducation des adultes. MM. Doray et Mayrand évoquent le vieillissement de la population, la hausse des droits de scolarité, les crises économiques et les coupes budgétaires dans les deux secteurs cruciaux que sont la santé et l'éducation. Cela dit, en dépit de leur décroissance, les personnes de 25 ans et plus demeurent une composante très importante de l'effectif étudiant. En 1999, on en dénombrait 20 574 à l'UQAM, 15 460 à l'Université de Montréal, 14 774 à l'Université Laval et 10 310 à l'Université McGill. Ces quatre établissements comptaient alors pour 56 % de l'ensemble des personnes de plus de 25 ans de tout le

réseau universitaire. On peut donc en déduire que ce dernier comptait, en 1999, environ 108 000 étudiantes et étudiants de plus de 25 ans.

À la lumière des données exposées ci-dessus, notre Fédération ne peut que répéter ce qu'elle pense depuis plusieurs années : l'ampleur du phénomène des adultes à l'université ne se reflète ni dans leur poids politique, qui demeure marginal, ni dans le faible intérêt que leur portent le ministère de l'Éducation et les établissements eux-mêmes. Tout se passe comme si les universités et le MEQ n'avaient pas encore intégré les adultes. Un jour ou l'autre, il faudra bien aborder de front ce phénomène.

D'ailleurs, depuis la création des premières associations étudiantes d'adultes, au milieu des années 80, nous n'arrivons pas à nous remémorer une seule initiative destinée à améliorer les études ainsi que les conditions d'accès et de réussite des étudiants adultes à l'université. Par contre, à intervalles réguliers, nous avons dû combattre des projets de déconstruction de l'éducation des adultes. Ce fut le cas en 1985 lorsqu'un rapport du défunt Conseil des universités a recommandé rien de moins que l'élimination des programmes de certificat, de loin les mieux adaptés aux besoins des étudiants adultes. Ce fut encore le cas dans la deuxième partie des années 90 lorsque le Groupe de travail sur le financement des universités a reçu le mandat d'envisager de réduire le financement des certificats. Ça ne s'est pas arrêté là : il y a un an à peine, le ministère de l'Éducation a mis sur la table une formule de financement bancaire selon laquelle les universités auraient reçu 60 % du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à la diplomation des étudiantes et des étudiants. L'application d'une telle formule conduirait inévitablement les universités à renoncer à offrir des certificats, ce qui équivaldrait à fermer les portes de l'université à la grande majorité des étudiants adultes au 1<sup>er</sup> cycle universitaire.

## **UNE PROMESSE NON TENUE**

Le traitement que les autorités ont réservé dans le passé à l'éducation des adultes à l'université nourrit forcément notre appréhension à l'égard du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*.

Notre scepticisme est d'autant plus grand que le ministre François Legault, pour des raisons inexplicables, n'a pas donné suite à la promesse formelle qu'il a faite à l'automne 2000, à la Table des partenaires de l'université, d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat et des autres programmes courts, et d'associer notre Fédération à cette entreprise.

Les données mises à jour par MM. Doray et Mayrand sont certes très intéressantes, mais elles sont incomplètes. Entre autres, elles ne nous disent rien de précis sur les programmes de certificat, qui regroupent la grande majorité des étudiants adultes à l'université, et leur contribution à la scolarisation des Québécoises et Québécois.

À ce propos, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le ministère de l'Éducation néglige ou refuse de répondre à notre demande répétée de mettre à jour les données de l'étude que Jacques La Haye a réalisée en 1990, *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités*

québécoises, 1976-1988 (MEQ). Comme l'illustre le tableau ci-dessous, il s'agit pourtant d'un aspect fondamental de la question des programmes de certificat.

	Bacc.	Certificat	Total
<b>Espérance avant 30 ans</b>			
Français	22,5 %	14,1 %	36,6 %
Anglais	44,2 %	2,5 %	46,7 %
Autre	29,3 %	4,0 %	33,3 %
Total	25,0 %	12,5 %	37,5 %

	Bacc.	Certificat	Total
<b>Espérance globale</b>			
Français	26,4 %	35,8 %	62,2 %
Anglais	54,7 %	7,9 %	62,6 %
Autre	33,7 %	9,7 %	43,4 %
Total	29,5 %	31,6 %	61,1 %

Espérance d'accès aux études universitaires de la population québécoise selon divers paramètres, à partir de l'expérience de l'année universitaire 1984-1985. Source : La Haye, Jacques. 1990. *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*. Québec. MESS. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, p. 11.

Ces données nous disent d'abord ceci : pour la période étudiée, que ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre un baccalauréat était deux fois moindre pour les francophones que pour les anglophones; elle était même moins élevée chez les francophones que chez les allophones. C'est seulement en incluant les programmes de certificat et le groupe des plus de 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivalait chez les anglophones et les francophones, et que ces derniers devancent les allophones. En toute logique, M. La Haye en a déduit : « L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espérance d'accès après 30 ans chez ces derniers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones. »

**C'est aussi en toute logique que nous nous estimons justifiés d'affirmer que toute politique qui nuirait aux programmes de certificat réduirait l'espérance des francophones d'accéder à l'université.** Qu'on ne nous dise surtout pas qu'il s'agit de données anciennes, car c'est justement pour en obtenir de plus récentes que, depuis les États généraux sur l'éducation, nous réclamons des études approfondies sur les programmes courts. Il est sidérant qu'il n'y ait toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes, dont ont bénéficié des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois. **La négligence du MEQ sur ce point est inacceptable.**

Si le ministre lui-même avait tenu ses promesses et si le MEQ était sorti de la torpeur qui l'afflige chaque fois qu'il est question d'éducation des adultes, sans doute saurions-nous

également dans quelle mesure les programmes de certificat ont contribué à la scolarisation des femmes, des gens qui occupent un emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale modeste. N'aurait-on pas aussi intérêt à connaître avec précision combien d'étudiantes et d'étudiants ont utilisé en tout ou en partie des certificats dans le cadre de leur baccalauréat spécialisé ou composite? Et comment le monde du travail perçoit-il les certificats?

Aurions-nous les réponses à ces questions, les allusions aux universités contenues dans le projet de politique de l'éducation des adultes qui porte sur l'université seraient probablement d'une toute autre nature.

## **UN DISCOURS SUCCINCT, FLOU ET INQUIÉTANT**

En ce qui regarde le volet universitaire du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, une première remarque s'impose : le discours gouvernemental est aussi succinct que flou, ce qui nous oblige à lire entre les lignes pour tenter d'en comprendre les intentions. On comprendra que l'expérience passée nous garde d'une interprétation optimiste puisque les seules initiatives gouvernementales en éducation des adultes à l'université dont notre Fédération a été témoin depuis sa fondation n'avaient qu'un seul objectif : réduire le financement public des programmes de certificat. **Au départ, nous doutons donc que le Ministère se soit converti à de meilleures intentions au cours de la dernière année et nous postulons qu'il a toujours le projet de réduire sa contribution à l'éducation des adultes à l'université, sans fournir et sans même disposer des analyses permettant de prendre des décisions éclairées. Il va de soi que nous nous opposerons de toutes nos forces à un tel projet.**

L'intention gouvernementale serait-elle autre que le projet de politique serait explicite sur la question clé de l'enveloppe budgétaire consacrée aux étudiants à temps partiel des ordres secondaire, collégial et universitaire. Nous n'en partageons pas moins le constat de la page 12 du document : « Si l'université peut, en raison de son autonomie et de ses règles financières, répondre de façon satisfaisante à la demande individuelle de formation, le secondaire et le collégial, pour leur part, éprouvent davantage de difficultés. Ainsi, l'offre concernant des cours à temps partiel, pourtant plus adaptée à la situation d'adultes qui ont un emploi que l'offre à temps plein, y est-elle limitée, entre autres par des enveloppes budgétaires fermées. »

Dans des termes légèrement différents, la question est reprise en page 38 : « [...] les modes d'allocation varient considérablement d'un ordre d'enseignement à un autre, et ce, en fonction d'une logique dont la cohérence est parfois difficile à saisir. Par exemple, des mesures d'incitation à la réussite sont mises en place pour certaines populations et non pour d'autres ou, encore, certains programmes d'études donnent droit à un financement en fonction de l'effectif réel, tandis que d'autres doivent composer avec un plafond préétabli. »

Toujours selon le *Projet de politique*, le même problème d'équité se pose à propos du financement de l'enseignement à distance. Affirmant que, selon les données de 1998-1999, le secondaire, le collégial et l'université ont dépensé respectivement 1 million de dollars,

2,3 millions et 24 millions, les auteurs écrivent en page 34 : « Il convient de viser un partage plus équitable des ressources, une utilisation plus rationnelle des sommes et un développement davantage axé sur la complémentarité. Il faut arriver à accroître les services à la population de façon à entrer ainsi en contact avec une masse critique d'adultes. » La somme de 24 millions de dollars correspond exactement au budget de la Télé Université de l'Université du Québec. Au-delà de la rhétorique de l'équité, que propose le gouvernement du Québec?

Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. Aussi sommes-nous enclins à interpréter ce propos gouvernemental comme la volonté de réduire, d'une façon ou de l'autre, l'enveloppe budgétaire consacrée à l'éducation des adultes à l'université pour augmenter celle du secondaire et du collégial. Selon nous, il s'agirait là d'une mesure insensée, car on ne saurait renforcer l'éducation des adultes des deux autres ordres d'enseignement en affaiblissant l'ordre universitaire. **La seule solution acceptable pour rétablir l'équité dans le financement de l'éducation des adultes consiste à ouvrir les enveloppes budgétaires au secondaire et au collégial, comme cela était le cas dans le passé, tout en maintenant intégralement le mode de financement des programmes de certificat à l'université.**

À moins que les autorités gouvernementales aient toujours en tête l'absurde formule de financement 60-40, il se pourrait bien que, derrière le Projet de politique, se cache le vieux fantasme des technocrates du MEQ de transférer dans les cégeps de larges pans de l'éducation des adultes dont les universités sont responsables depuis 35 ans. Nous ne doutons nullement que les cégeps peuvent rendre de grands services en éducation des adultes, pour peu qu'ils disposent des enveloppes ouvertes leur permettant de réaliser leur mission. Cela dit, la très grande majorité des adultes (près de 90 %) qui s'inscrivent à l'université disposent des préalables généralement requis, à savoir qu'ils sont détenteurs d'un DEC ou l'équivalent. On peut comprendre qu'une personne qui a terminé son secondaire V souhaitera poursuivre ses études au cégep et qu'un diplômé du collégial préférera fréquenter l'université, où il aura notamment la possibilité d'obtenir un baccalauréat par le cumul de trois certificats. **La FAEUQEP considère que cette aspiration est but à fait légitime et elle s'opposera à toute mesure qui entraverait la liberté de choix des étudiants adultes.**

D'autres passages de la proposition gouvernementale nous inquiètent. Ainsi en est-il des contraintes budgétaires qui limitent les ressources publiques : « La solution présentement privilégiée semble résider en bonne partie dans la contribution d'autres acteurs qui retirent de grands bénéfices de la formation continue, soit les employeurs et les individus eux-mêmes [...] ». À ce propos, nous rappellerons simplement que le coût est en soi un obstacle à la formation et cela est particulièrement vrai au Québec, où la culture de la formation continue est embryonnaire et où de larges segments de la population doivent bénéficier de mesures visant à valoriser et à faciliter le retour aux études

Il semble par ailleurs que la politique d'éducation des adultes n'échappera pas à la frénésie des mesures quantitatives qui semble s'être emparée de tout le système d'éducation, car il est question « d'introduire dans l'assistance financière des éléments d'incitation à la réussite des adultes en formation ». En écrivant cela, les auteurs avaient-ils à l'esprit que l'éducation

des adultes procède d'un acte volontaire et que ce sont généralement les aléas d'une vie d'adulte qui forcent une personne à abandonner ses études, quitte à les reprendre plus tard? Avaient-ils en tête que la réussite ne se mesure pas de la même façon chez un adulte que chez un jeune? Une chose est sûre : toute mesure coercitive ou pénalisante ne ferait qu'ajouter un obstacle aux projets de formation des personnes, dont les objectifs sont beaucoup plus complexes et diversifiés que semble le laisser entendre le Projet de politique

## **DE BEAUX PRINCIPES... SANS MESURES CONCRÈTES**

Sur d'autres questions – en particulier la reconnaissance des acquis et l'enseignement à distance –, le projet de politique rabâche des clichés et reporte à plus tard les mesures concrètes.

Sur le premier de ces deux sujets, la reconnaissance des acquis, le document gouvernemental avance des principes que nous partageons, mais il comporte un défaut majeur : il aurait pu avoir été écrit il y a 10 ans!

Dans un avis rendu public en juin 2000 et intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, le Conseil supérieur de l'éducation indiquait pourtant la voie à suivre. Pour l'ordre universitaire, le CSE proposait, entre autres mesures, de créer les conditions suffisantes pour accueillir les demandes de reconnaissance d'acquis, de soutenir les personnes dans leur démarche et d'informer les étudiants des possibilités de se faire reconnaître des acquis. Il était aussi fort conscient que la réalisation de ces objectifs suppose l'attribution de ressources humaines et financières suffisantes.

La reconnaissance des acquis n'est certainement pas un dossier prioritaire pour les universités. Cela étant, on ne peut guère espérer qu'elles y consacreront une partie de leurs budgets réguliers. **Comme le recommandait l'avis du CSE au ministre, seule l'attribution par le MEQ d'une enveloppe budgétaire dédiée à cette fin pourrait susciter l'intérêt des établissements.**

Le propos gouvernemental souffre d'une lacune similaire en ce qui concerne l'enseignement à distance. À partir du moment où les autorités sont conscientes du potentiel de l'enseignement à distance en éducation des adultes et du retard qu'accuse le Québec en cette matière comparativement aux États-Unis et au reste du Canada, on s'attendrait à ce qu'il y ait un sentiment d'urgence. Or, ce n'est visiblement pas le cas puisqu'il appartiendra au Comité de liaison de l'enseignement à distance (CLIFAD) « d'élaborer un plan stratégique de développement ». Dans le monde politique, confier la résolution d'un problème délicat à un comité équivaut souvent à remettre la solution aux calendes grecques.

Nous nous demandons de quelle solution pourrait accoucher le CLIFAD compte tenu des contraintes qui lui sont imposées. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les auteurs du projet de politique semblent croire qu'il suffira, pour donner un nouvel essor à l'enseignement à distance, de redistribuer autrement l'enveloppe d'un peu plus de 27 millions qui est présentement consacrée à cette fin.

Cette pensée magique découle d'une affirmation douteuse voulant que « ce mode de formation se révèle moins coûteux à l'usage que les approches plus traditionnelles, car il permet de répondre à une demande nombreuse, individuelle et dispersée dans l'espace ». Dans des pays très peuplés comme l'Inde ou la Turquie, où les inscriptions à l'enseignement à distance se comptent par centaines de milliers, des économies d'échelle sont certes possibles, mais il n'en va pas nécessairement de même au Québec, où le bassin de population est restreint, sans parler des normes de qualité de l'enseignement universitaire, qui sont plus élevées ici que dans plusieurs autres pays.

Dans le paragraphe suivant, les auteurs du document notent d'ailleurs le danger d'isolement chez les étudiants à distance et la nécessité d'un « encadrement particulier » pour « accompagner tout développement ou encouragement de ce mode de formation ». Un encadrement efficace constitue effectivement une clé d'un enseignement à distance de qualité, mais cela requiert forcément des budgets adéquats. Par conséquent, il ne s'agit pas tant de réaliser des économies que d'utiliser autrement des budgets déjà consentis. Ajoutons à cela qu'il faut environ 18 mois pour créer un cours universitaire à distance et qu'un professeur doit travailler de concert avec des spécialistes pour médiatiser efficacement le contenu de son cours. Et encore s'agit-il d'enseignement à distance traditionnel et non d'enseignement en ligne.

**Enfin, la FAEUQEP dénonce depuis les États généraux sur l'éducation l'arbitraire qui règne dans l'octroi d'équivalences de cours dans les universités. À notre connaissance, ce problème est particulièrement sensible dans l'enseignement à distance, où de nombreux étudiants n'auraient pu faire reconnaître leurs cours au moment où ils ont voulu s'inscrire dans un autre établissement. Nous demandons instamment au MEQ d'étudier en profondeur ce problème.**

Donc, à moins d'un virage majeur, le Projet de politique, pour ce qui est aussi de l'enseignement à distance, se traduira au mieux par le statu quo, au pire par la régression s'il devait entraîner, sans stratégie d'ensemble, une diminution de l'enveloppe budgétaire allouée à la TÉLUQ.

## Conclusion

En ce qui concerne l'ordre universitaire, sommes-nous en présence d'un projet de politique d'éducation des adultes ou d'une politique déguisée de définancement? À la lumière des éléments exposés ci-dessus, chacun comprendra que la FAEUQEP penche pour la deuxième hypothèse et refuse d'endosser une telle régression du rôle de l'ordre universitaire en éducation des adultes.

Le *Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* ne contient de fait aucune mesure concrète de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des adultes ainsi que la qualité de programmes qu'ils privilégient. Bien au contraire, derrière les propos sibyllins et lénifiants perce la volonté de réduire d'une façon ou de l'autre le financement public des programmes de certificat et des autres programmes courts.

Nous exigeons que le ministre de l'Éducation tienne sa promesse d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat avant d'enclencher toute modification de leur base budgétaire. Le MEQ craindrait-il que les résultats de telles études contredisent ses projets? Il serait particulièrement saugrenu qu'un gouvernement du Parti québécois adopte des mesures qui auraient pour effet de réduire l'espoir des francophones d'accéder aux études et aux diplômes universitaires, et qu'il pénalise les régions et les personnes dont les conditions socioéconomiques sont moins favorables. En l'état actuel, le *Projet de politique continue* à nous enfermer dans le débat stérile qui paralyse depuis nombre d'années l'évolution du système universitaire d'éducation des adultes.

**À compter de maintenant, telle est la position que défendra la FAEUQEP et elle invitera ses membres à mener les actions requises à l'encontre d'un *Projet de politique d'éducation des adultes à courte vue*.**

---

1. Ces documents sont les suivants :

- *Commentaires préliminaires sur les perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités* (1998)
- *Vers une politique de la formation continue* (mémoire, 1998)
- *L'université devant l'avenir* (mémoire, 1998)
- *Commentaires sur l'Énoncé de politique à l'égard des universités* (1999)
- *Des mesures gouvernementales inacceptables* (mémoire, avril 2000)
- *Complément au mémoire Des mesures gouvernementales inacceptables* (septembre 2000)